

# Le Journal des Trois-Rivières

## CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G) DESILETS & FRÈRE

### Feuilleton du JOURNAL.

## AVOCATS ET PAYSANS.

XVI FRANÇOISE.

Ah ! vous trouverez sur mon lit un fichu de lin pour plisser en de dans de votre mouchoir ; et comme l'empois de votre coiffe est un peu abattu, vous choisirez une des miennes. Il paraît que nous sommes du même département, car nous avons le même coiffage

Françoise jeta sur Jeannette un regard empreint de reconnaissance et monta mettre un peu d'ordre dans sa toilette. Au moment de servir le dîner elle était bien encore pâle, mais propre, et sa figure avait retrouvé sa sérène résignation.

Jeannette et Françoise servirent à table M. Michon, puis elles rentrèrent dans la cuisine où les meubles cirés, les casseroles brillantes, les dresses-oirs rangés symétriquement attestaient du soin et de l'activité de la vieille Jeannette.

—Françoise, lui dit celle-ci, voilà qui vous regardera maintenant, vous entretenez la cuisine. Moi je ferai encore les petits plats de monsieur, parce que je sais ce qu'il aime. Mais peu à peu je vous apprendrai, afin qu'un jour vous me remplaciez tout à fait. Je suis vieille, ma fille, et je mourrai avant mon maître. Vous vous occuperez, comme je le disais tantôt, du cabinet de monsieur, qui est bien la plus singulière et la plus effrayante chose du monde. Moi d'abord, je n'ai jamais pu m'y habituer. Quelquefois, de terreur, je l'essais tomber mon plumet sur ma tête de loup, et alors...patatras ! je cassais les vitres.

—Qu'est-ce qu'il y a donc de si épouvantable là-haut ?

—De tout !

—Mais encore ?...

—Des chats-huants empaillés qui vous regardent avec de grands yeux ronds, des oiseaux fichés au plafond et qui étendent des ailes, comme s'ils descendaient pour vous dévorer... Des serpents dans des bouteilles... des singes dans des arbres... des pierres dans des tiroirs, des papillons dans des cadres, des herbes dans des livres... Est-ce que je sais, moi ! Jusqu'à un squelette tout entier, et des têtes de plâtre qui ont des petits numéros sur le crâne... des mouches, des coquillages ! tout ce que la terre produit et produira... C'est que M. Michon est un homme comme pas un, voyez-vous, et que dans tout Vannes il n'y a pas un savant comme lui !

—M. Michon est un savant ?

—Et un vrai, allez ! Il est de toutes les académies, on lui écrit de Paris et de la Chine et avec ça, serviable, bon, doux... guidant un aveugle dans la rue, ramassant un orphelin qu'il m'amène et qu'il place comme apprenti ; vivant simplement dans une petite maison, avec une vieille servante, et dépensant par an plus de dix mille francs en charité.

—Et c'est un savant ! répliqua Françoise, à qui ce mot rappelait tout ce que jadis il soulevait d'orgueil dans l'âme de Guillemaume, quand on l'appliquait à son fils.

Elle ignorait que les vrais savants ceux qui savent, et non ceux qui veulent avoir l'air de savoir, sont bons et doux pour les autres, habituellement sans morgue et sans malice. La science leur a donné, non la suffisance et la vanité, mais la mesure de la faiblesse de l'intelligence humaine, qui ne définit ni la lumière, ni la germination du blé, ni les grands phénomènes qui la frappent davantage...

M. Michon s'était pris fort jeune pour l'étude d'une de ces passions qui s'emparent de la vie d'un homme, et tout qu'elles années s'écoulaient sans au'un des orages que des plaisirs avidement poursuivis jettent dans les existences ; vie placide, monotone si l'on veut, mais saine et facile. S'ils se fût marié, il aurait voulu trouver dans sa femme une compagne indulgente et qui n'eût pas protesté contre l'envahissement progressif de ses collections, qui l'eût laissé dépenser, en minéraux et en fossiles l'argent qu'il souhaitait y consacrer chaque année ; bien plus, qui se fût prise à son tour d'intérêt pour ses richesses, qui les eût appréciées, louées comprises ; enfin qui fût devenue la moitié de cette âme naïve d'enfant, de savant de poète et de chrétien. Il chercha pendant deux ans. Puis, voyant que celle qu'il cherchait ne se trouvait pas sur sa route, il finit par penser que sa destinée était de rester garçon. Quand il atteignit trente-cinq ans, il annonça à ses amis qu'il entra résolument dans une autre

phase d'existence, et qu'il acceptait et choisissait irrévocablement le célibat.

Depuis ce temps, il partagea ses heures entre ses travaux et ses œuvres de bienfaisance, collectionnant des curiosités pour son cabinet et amassant un trésor de bonnes œuvres pour le ciel. Françoise voua une affection profonde à M. Michon. Elle ne pouvait lui témoigner sa reconnaissance qu'en se conformant le plus possible à ses goûts, en entretenant avec un soin méticuleux et pour ainsi dire filial, le fameux cabinet qui effrayait tant Jeannette. Celle-ci montra de quelle façon prudente il fallait s'y prendre pour toucher, nettoyer, éponser, ranger ; une seule leçon suffit à Françoise ; et l'heureux antiquaire put voir désormais ses meubles soignés aussi bien qu'il eût pu le faire lui-même

Il y avait six mois que Françoise était domestique chez M. Michon, et qu'elle y reprenait un peu de santé, entourée qu'elle était d'amitié et de sympathie, quand un matin un homme vêtu d'un riche costume de paysan sonna à la porte de l'aimable vieillard.

Françoise rangeait le cabinet, Jeannette alla ouvrir.

—Ah ! c'est vous, monsieur Magloire, dit-elle, monsieur va être bien content ! —Je viens lui demander à déjeuner. Tiens, voilà deux perdreaux, Jeannette, fais-les rôti.

—Bien, Monsieur, ce sera une double surprise... Je vais vous enlever vos gâteaux... Monsieur va rentrer tout de suite... Voici des journaux.

Sois tranquille, je saurai bien m'occuper. —Françoise ! cria Jeannette, Françoise ! descendez vite, nous avons quelqu'un à déjeuner.

Françoise quitta le cabinet, et alla lement à la vieille cuisinière à préparer un de ces petits repas où la délicatesse l'emportait de beaucoup sur l'abondance des mets.

Il y avait une heure environ que M. Michon et Magloire causaient dans la bibliothèque, quand Jeannette vint dire de son air le plus digne :

—Monsieur est servi.

On passa dans la salle à manger.

—Je gage, dit Magloire au naturaliste, que tu ne devines pas ce qui m'amène !

—Moi, aucunement.

—Tu ne te souviens pas de m'avoir dit un jour. Il me manque pour ma collection de médailles des pièces du temps de Tibère... millésime de l'année de la mort du Christ.

—Eh bien ? demanda vivement M. Michon

—Eh bien ! en voici deux !

—Deux ! mon ami, deux... cela se peut-il

—Très bien ! regarde... un cordon régulier, des figures bien conservées... Je vais te conter cela *ab ovo*... Je guettais depuis longtemps le champ des Morilles, propriété d'un finaud du pays qui voulait me vendre au poids de l'or... des débris de briques, un menhir magnifique ; enfin certains indices qui ne nous trompent guère m'avaient fait flairer là une antique sépulture... Je pensai à toi, j'ai acheté le champ... Tu as la parole de l'écrivain. J'ai donné à l'abbé Lambert une coupe assez curieuse, et je réserve pour le préfet une hache digne d'Hercule lui-même.

—Mais toi, Magloire ?

—Moi, allons donc ! un paysan numismate, collectionneur ! On ritait bien dans le village !... Quand je veux étudier, je viens chez toi... D'ailleurs, nous n'avons pas la même manière de voir et de juger la nature... Tu aimes les échantillons, moi j'étudie les grandes couches, les assises calcaires. Tu prends le microscope, je tourne simplement les yeux autour de moi. Tu es plus philosophe, je suis plus chrétien. Tu es resté l'homme raffiné des villets, tu es redevenu l'enfant de la nature, enfant qui s'attache passionnément au sein qui le nourrit, et trouve son bonheur dans les purs enivresments que lui causent les tableaux sublimes que l'on ne voit jamais assez : la mer, le ciel et les montagnes.

—Ce qu'il y a de sûr, dit M. Michon, c'est que tous deux nous aimons la nature ; les dissertations et les discussions ne prouvaient rien contre cela

En ce moment Jeannette entra, suivie de Françoise ; l'une portait les perdreaux, l'autre la salade.

En reconnaissant Magloire, Françoise poussa un grand cri, et le saladier lui échappa des mains.

Au bruit qu'il fit en se brisant et au cri de Françoise, M. Michon et Magloire se levèrent.

—Qu'avez-vous ? mon Dieu ! qu'avez-vous ? demanda M. Michon.

—Ce n'est rien, répondit Françoise en jetant sur Magloire un regard suppliant, j'ai fait une maladresse...

—Je ne vous la reproche pas, Françoise ; seulement il faut que vous ayez été saisie...

—Pardonnez-moi, Monsieur, je vais cueillir une autre salade...

La fermière sortit précipitamment, et Michon demanda à Magloire :

—Ah ça ! tu connais Françoise ?

—Oui, répondit le paysan ; je sais bien que je vais contre sa volonté en te parlant de ses malheurs, mais je l'estime et je la plains si fort qu'il faut que tu saches quelle angélique créature est à ton service.

—Mais je n'ai pas besoin que tu me l'apprennes ! c'est une perle, un trésor ! et propre, soignée ! Je n'ai jamais été si bien servi, et cependant elle croit être chez moi pour son pain et quelques hardes.

Magloire raconta toute la vie de la pauvre servante, son enfance, son mariage, les tristesses de son union, les courtes joies de sa maternité, l'éducation donnée à Hilaire, les premières douleurs que son orgueil infligea à sa mère, et le départ pour Paris.

—C'est une famille perdue, ruinée, ajouta Magloire. Le fils a fait dettes sur dettes ; il est allé jusqu'à la lettre de change. Le père a hypothéqué son bien, et Françoise s'est laissée dépouiller comme un agneau que l'on mène à la tonte. Tout est grevé d'emprunts et sur la route que suit Hilaire on ne s'arrête que devant les faux... quand on s'arrête.

—Pauvre femme ! dit Michon.

—Je me demandais ce qu'elle était devenue. Sa disparition a manqué attirer de graves affaires à Guillaume. On le sait brutal et sans pitié... Si elle m'avait avoué ce qui se passait chez elle, j'aurais pu lui donner un secours, un bon conseil, mais bah ! elle est fière, et plus encore elle est bonne, et craindrait en se plaignant, de nuire à son mari.

—C'est bien, dit Michon, tu me tiendras au courant des affaires de la famille, nous aviserons ensemble.

Magloire, avant de partir, alla serrer la main de la fermière.

—Avez-vous des nouvelles ? demanda-t-elle.

—Non, mais quand j'en aurai vous les saurez la première.

—Merci ! ne dites à personne que vous m'avez vue... J'ai un bon maître et je suis heureuse ! adieu, Magloire.

—Je voudrais bien savoir, se disait le paysan, tout en allant à Rosefenille, pourquoi l'on ne donne pas de prix de vertu à des créatures comme celle-là ?... C'est sans doute pour nous prouver qu'il y a une justice de Dieu.

Et il continua son chemin tout pensif.

(A continuer)

### BUDGET FÉDÉRAL.

(Suite)

Dans ces circonstances je crois que nous avons lieu de nous féliciter des résultats que cette politique a produits depuis cinq ans qu'elle a été inaugurée (Nouveaux applaudissements.)

Je n'ai pas encore parlé de l'effet que cette politique a eu sur le crédit du pays. J'y ai souvent fait allusion et je dirai que le crédit du pays est établi plus solidement aujourd'hui, et que nous pouvons contracter des emprunts à des conditions plus favorables que jamais il nous a été possible de le faire auparavant. (Applaudissements.)

J'ai fait préparer un tableau indiquant la valeur des obligations à 40/10 de différents pays comparée avec celle de nos obligations portant le même intérêt.

Au commencement de février, les obligations à 4 p c du gouvernement canadien étaient cotées à 106 et 109 ; celles de la Jamaïque à 99 et 100 ; celles de l'île Maurice à 100 ; celles de la république de Natal à 87 et 88 ; celles de la Nouvelle Galles du Sud à 100 1/2 et 105 1/2 ; celles de la Nouvelle Zélande à 100 ; celles de l'Australie Sud à 102 et 102 1/2 ; celles du Queensland à 100 et 102 1/2 ; celles de la Tasmanie à 99 1/2 et 101 1/2 ; celles de Victoria à 103 ; celles de l'Australie Occidentale à 99 et 101. On voit donc que les valeurs du Canada étaient cotées plus haut que celles de tous les pays qui viennent d'être mentionnés. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Quant au dernier emprunt de cinq millions sterling lancé sur la place de Londres au taux de 3 1/2 0/10 le montant minimum était de 91, mais l'emprunt a été réalisé £41,188 c'est-à-dire un montant égal à une prime de deux pour cent sur un emprunt à quatre pour cent remboursable dans cinquante ans. Jamais le gouvernement canadien n'a négocié un emprunt à des conditions aussi avantageuses. (Applaudissements.)

Il y a eu beaucoup de choses de dites au sujet de l'avis de ce placement sur le marché, avis qui a été trouvé insuffisant par l'honorable monsieur qui a demandé les noms des journaux dans lesquels nous avons fait publier ces avis. J'ai trouvé

qu'il était juste de demander un amendement à cette motion, pour inclure les noms de ces journaux dans lesquels les honorables messieurs de 1874 avaient annoncé et une comparaison des deux rapports a démontré qu'il n'y avait sur sa liste qu'un seul journal qui ne soit pas sur la mienne ; ainsi il n'y avait aucune différence sensible dans le délai accordé aux parties pour préparer et envoyer leurs soumissions ; mais il y a à Londres une société d'hommes qui sont opposés au gouvernement du Canada, parce que nous avons donné des avantages pour la construction de ce chemin. Il y a des hommes intéressés dans le chemin de fer Northern Pacific qui naturellement regardent la ligne canadienne comme une rivale, et qui n'hésitent pas à tirer avantage de toute occasion qui se présente pour éraiser ou injurier notre entreprise nationale. Je crois pouvoir dire que les conditions au Grand Tronc ne sont pas particulièrement amoureuses du Pacifique canadien. Quand je suis allé à Londres, un journal que l'on dit intéressé dans le Northern Pacific, a publié un article des plus violents contre le gouvernement et le Pacifique canadien, et un jour, lorsque les soumissions ont été faites, j'ai vu à la porte du bureau de M. Barrings un homme occupé de 10 heures à 3 heures à distribuer des numéros de ce journal et à attirer l'attention du public sur l'article qu'il contenait. J'étais présent, lorsque les soumissions ont été décachées, et je n'hésite pas à dire que dans aucune occasion nous n'avons reçu auparavant autant de soumissions pour les sommes variant de cent à mille louis, mais je crois entendre l'ex-ministre des finances rappeler que la Nouvelle-Galles du Sud avait négocié un emprunt à 3 1/2 pour cent.

Je demande à cette chambre comment, il est possible que les obligations de la Nouvelle Galles du Sud fusent vendues mieux que les obligations du Canada, toute chose égale d'ailleurs.

Mais dans le premier cas nos obligations étaient pour 50 années tandis que les leurs étaient pour 60 ans. En conséquence l'acheteur d'une obligation de la Nouvelle Galles du Sud paie \$92 pour une remise de £8 et dans 40 ans tandis que l'acheteur d'une de nos actions ne l'a reprend pas avant 50 ans. Ceci fait une différence de un pour cent en valeur, quand on achète de ces actions.

Tous ces avantages militent en notre faveur et je crois que le pays doit être félicité d'avoir adopté notre politique fiscale, qui a eu pour résultat de stimuler nos industries nationales et de maintenir notre crédit. (Applaudissements.)

Avant de parler, dit-il de l'estimation des recettes et dépenses pour le présent exercice financier et le prochain exercice, j'appellerai l'attention de la Chambre sur une question que je voulais traiter avant l'ajournement de la séance.

Comparant le montant des taxes prélevées aux Etats-Unis avec celui prélevé en Canada, quelques personnes ont prétendu que nous payions le double de ce que l'on paie aux Etats-Unis, et qu'avant longtemps le Canada serait le pays le plus surchargé d'impôts qu'il y ait au monde.

D'après le rapport du ministre des finances du gouvernement américain pour l'année 1884, publié dernièrement à Washington, je vois que le montant total des recettes du gouvernement américain, pour l'exercice financier de 1883-84, a été de 324,085,895 piastres.

En déduisant de ce montant un excédant de \$57,603,396 il restait pour cette année là à percevoir au moyen des impôts une somme de \$266,482,499, en évaluant la population du pays à 54,000,000 âmes ; le montant des taxes nécessaires pour faire face aux dépenses de l'administration et au fonds d'amortissement était au taux de 4,93 1/2 par tête.

En Canada, le montant des taxes nécessaires pour faire face aux dépenses à même le revenu consolidé, y compris le fonds d'amortissement, pour les cinq années de 1879 à 1885 s'est élevé, en moyenne à \$4,78 1/2 par tête. (Applaudissements.)

Je ferai observer à la Chambre que sur le montant des taxes prélevé en Canada, \$1.75 par tête est appliqué à venir en aide aux provinces, soit à payer les intérêts sur la dette assumée par le gouvernement fédéral, soit à leur accorder des subventions ; (applaudissements) tandis qu'aux Etats-Unis, aucune partie du revenu n'est appliquée pour venir en aide aux Etats (Ecoutez ! Ecoutez !)

En sus de cette taxe nationale de 4,93 1/2 piastres par tête, il y a, dans chaque Etat une taxe directe de 32 cts sur chaque propriété imposable de la valeur de 100 piastres, ce qui représente une taxe de 1,20 piastre par tête répartie sur toute la population du pays. En conséquence la taxe aux Etats-Unis est de 9,13 1/2 par tête ; tandis qu'elle n'est que de 4,78 en Canada (Applaudissements.) Maintenant on peut dire que le fonds

d'amortissement ne doit pas être inclus dans un tel calcul. C'est pourquoi je vais faire le calcul sans compter le fonds d'amortissement.

La dépense en Canada, sans compter le fonds d'amortissement, est de \$4,84 par tête ; la dépense nécessaire aux Etats-Unis, sans compter le fonds d'amortissement, est de \$4,07. Ajoutez à cela \$1,20 par tête d'impôt particulier de chaque Etat et la taxe nécessaire pour tous les Etats-Unis, sans parler du fonds d'amortissement, et vous aurez 5,27 aux Etats-Unis contre \$4,84 au Canada. (Applaudissements.) Je puis de plus dans le document que j'ai devant moi le revenu probable des Etats-Unis pour 1885-86. En comptant, il sera de \$307,000,000, et si on en retranche le surplus probable et la réserve pour le fonds d'amortissement, c'est-à-dire \$54,654,000, il sera de \$252,345,000 qu'il faudra réaliser par impôts. Ce calcul est basé sur la supposition que la taxe serait de \$4,80 par tête ; ajoutez y \$1,90 pour taxe d'Etat, et la taxe totale est de \$5,78 par tête. La taxe nécessaire probable du Canada pour l'année fiscale 1885-86, sans compter le fonds d'amortissement et basé sur une population de 4,860,000, est de \$ 75 par tête, contre \$5,78 aux Etats-Unis. (Applaudissements.) Maintenant, quant à la question que nous allons bientôt être au nombre des nations les plus taxées, j'ai à y répondre par des chiffres. J'ai ici un état des revenus par tête de différents pays et leurs dépenses pour l'année 1881-82 :

Pays	Revenu par tête.	Dépenses par tête.
Queensland.....	\$43,44	\$12,51
N-Galles du Sud.....	32,70	36,75
Australie occidentale	40,34	34,10
Nouvelle Zélande.....	34,83	35,30
Australie septentrion	31,70	37,40
Victoria.....	30,99	30,22
Allemagne.....	21,67	20,55
France.....	15,43	15,24
Grande-Bretagne.....	12,62	12,61
Prusse.....	12,32	9,75
Autres Etats Germaniques.....	.....	.....
Pays-Bas.....	10,98	12,73
Italie.....	10,85	10,80
Belgique.....	10,73	10,90
Espagne.....	9,48	9,43
Chili.....	7,43	8,87
Etats-Unis.....	7,94	5,29
Canada.....	7,30	5,48
Empire russe.....	6,33	6,44
Brésil.....	6,32	8,00
Danemark.....	6,26	7,00
Norvège.....	6,16	5,88
Grèce.....	6,08	7,25
Suède.....	4,79	4,73
Turquie.....	3,22	3,82
Suisse.....	3,07	3,03
Japon.....	1,81	1,73
Perse.....	1,34	1,28

On remarquera que les seuls pays moins taxés que le Canada sont la Russie, le Brésil, la Norvège, la Grèce, la Suède, la Turquie, la Suisse, le Japon et la Perse.

Si nous tenons compte de la valeur d'un jour de travail dans ces pays comparé à un jour de travail ici, on constatera qu'en réalité leur taxe même n'est pas moindre que celle du Canada, (Hear ! Hear !) Ils n'ont pas nos avantages compensateurs. (Appl.) Messieurs, je ne vois dans ce document rien qui appuie l'opinion de l'un des membres de cette Chambre exprimée en d'autres lieux disant que nos impôts approchent ceux des pays les plus lourdement taxés. Prenez les colonies australiennes, nous n'avons pas le quart de leurs taxes ; prenez les nations européennes, leurs lourds impôts sont créés pour le maintien de leurs armées, tandis que chez nous notre petite taxe n'a pas pour objet que le développement d'un grand pays, l'établissement d'un système de canaux et de voies ferrées qui ne peuvent être que difficilement surpassés dans n'importe quel pays du monde. (Applaudissements.)

Messieurs, si je dis vrai et si les faits que je cite sont corrects, combien ne devons-nous pas regretter qu'un honorable membre, occupant une position distinguée en cette chambre, ait pu dire les malheureuses choses, dites pour nous faire du tort à l'étranger, auxquelles j'ai fait allusion. (Applaudissements.)

### A VENDRE

Une splendide propriété avec maison, et contenant en outre plusieurs lots à bâtir, située sur la rue St George. Cette propriété à l'avantage de faire face à trois rues ; elle a 300 pieds sur la rue St Denis et 50 sur la rue St Roch. On donnera des conditions faciles. S'adresser à Ed. PLEAU & CIE. Trois-Rivières, 11 Déc. 1884.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 19 MARS 1885.

L'ENCYCLIQUE HUMANUM-GENUS

(LÈRE INST. Suite).

III

Ainsi le fondement de la foi catholique repose sur l'autorité de Dieu même ; " car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ. I. Cor. III, I. " Le lieu qui rattache les fidèles à ce fondement, c'est l'autorité suprême et le privilège de l'enseignement infaillible que Jésus-Christ a conféré à son Eglise.

Telle est la doctrine que St Paul expose clairement au début de la prédication évangélique dans son Epître aux Romains dans laquelle il dit : " Car il faut croire de cœur pour arriver à la justice, et confesser de bouche pour parvenir au salut. Quiconque croit en Lui, ne sera point confondu. Car tout homme qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment invoqueront-ils celui en qui il n'aura point cru ? ou comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêchera ? Et comment les prédicateurs leur prêcheront-ils, si on ne les envoie ? La foi donc vient de ce que l'on a entendu ; et on entend parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée ? Rom, X, 10-17 ".

C'est donc par la prédication de la parole de Dieu, faite par ceux qui en ont reçu légitimement le pouvoir et la mission, que les hommes arrivent à la connaissance des vérités de la foi, et parvient au salut, et non par la lecture seule de la Sainte Ecriture, et l'interprétation privée qu'en fait chaque homme, comme le prétend faussement le principe fondamental du protestantisme.

Rien de plus contraire à l'enseignement et à la pratique constante de l'Eglise depuis l'origine du Christianisme, comme aussi à l'enseignement le plus formel de la Sainte Ecriture elle-même, et à la lumière de la raison, qu'il en est en effet le législateur humain qui ait osé établir un tribunal régulièrement constitué pour constater d'abord l'authenticité de sa loi, et en déterminer ensuite avec autorité le véritable sens, toutes les fois que cela deviendrait nécessaire ?

C'est ce que n'a pas manqué de faire le législateur divin lui-même. Lui qui est la Sagesse incarnée, il a établi dans son Eglise ce tribunal Suprême qui interprète avec une certitude infaillible la loi divine qu'il est venu apporter à la terre. C'est cette Eglise qu'il en a confiée dépôt par un enseignement oral, en lui donnant l'ordre d'en faire connaître de la même manière toutes les prescriptions aux hommes, jusques à la fin des temps.

C'est un fait que Notre Seigneur Jésus-Christ n'a pas écrit un seul mot de l'Evangile, et qu'il a donné de vive voix à ses apôtres toute la révélation évangélique. C'est un autre fait également certain qu'il a ordonné à ses apôtres et à leurs légitimes successeurs de prêcher le même enseignement à toutes les nations en leur appartenant à garder toutes les prescriptions qu'il leur avait données.

Ce n'a été que plusieurs années l'ascension du Sauveur que le S. Esprit à inspiré à quelques uns des apôtres et de leurs disciples de consigner dans les évangiles et les épîtres que l'Eglise a reconnues authentiques et inspirées, une partie des vérités que Jésus-Christ leur avait révélées de vive voix.

La parole de Dieu se trouve donc dans la tradition confiée à l'Eglise et dans les Ecritures qu'elle a reconnues être authentiques et inspirées, et c'est par la prédication autorisée de ses Pasteurs que l'Eglise transmet officiellement la connaissance de cette parole divine aux hommes dans sa marche à travers les siècles. C'est ce qui faisait dire à S. Augustin qu'il ne croirait par l'Evangile si l'Eglise ne lui avait point donné la certitude que ces écrits sont inspirés.

Quant à la mission qui constitue les Pasteurs de l'Eglise et les autorise à donner l'enseignement de la parole de Dieu, elle est tellement nécessaire que Jésus-Christ lui-même n'a pas voulu exercer son ministère public de la prédication évangélique sans l'avoir reçu de son Père céleste. Sur les bords du Jourdain où il reçut le baptême de Jean Baptiste, et sur le mont Thabor où Moïse et Elie, la loi et les prophètes, lui rendaient témoignage dans sa transfiguration, le Père Eternel fit entendre du haut du ciel en présence de témoins nombreux et irrécusables ces solennelles paroles : " Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le. "

Le Dieu le père a proclamé solennellement le mystère de la filiation divine de Jésus-Christ, là il l'a investi de l'autorité et de la mission d'enseigner aux hommes toutes les vérités et règles de conduite nécessaires au Salut et il a joint en même temps à tout homme l'obligation de l'écouter. Jésus-Christ en prêchant aux juifs leur disait : " Ma doctrine n'est point ma doctrine, mais elle est la doctrine de Celui qui m'a envoyé. Joa, VII, 16. "

Or c'est cette mission venant directement du Ciel que Jésus-Christ a transmise à ses apôtres et à leurs successeurs jusques à la fin des siècles, en leur disant : " Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé " Jo, XX, 22 " et en leur donnant

l'assurance qu'il serait avec eux sans interruption jusqu'à la fin des temps.

Le Sauveur enjoint de même à tous les hommes sans exception l'obligation de les écouter et de croire à leur enseignement avec une entière soumission sous peine d'être condamnés s'ils refusent d'y croire. Car tout prédicateur légitime de la parole de Dieu doit dire comme Jésus-Christ, " ma doctrine n'est point ma doctrine mais elle est la doctrine de celui qui m'a envoyé. "

Telle est, Mes Frères la règle de foi catholique que l'Eglise, comme une bonne Mère, fait redire tous les jours à ses enfants dans l'acte de foi qu'elle leur met sur les lèvres et qu'elle s'efforce de graver dans leur cœur : " Mon Dieu, je crois fermement tout ce que croit et enseigne la Sainte Eglise Catholique parce que c'est vous qui l'avez dit et que vous êtes la vérité même. "

Ainsi le fondement de la foi catholique, c'est la parole de Dieu contenue dans la Tradition et dans l'Ecriture et enseignée par l'autorité infaillible de l'Eglise.

Vous voyez combien cette règle de foi est conforme à la raison : car qu'on peut-il y avoir de plus raisonnable, que de croire à la parole de Dieu, et de se soumettre à Son autorité qui nous ordonne d'écouter comme lui-même ceux qu'il a chargés de nous prêcher cette parole ?

(A suivre)

Correspondance Parlementaire.

Québec, 16 mars 1885.

Un grand nombre de députés sont partis, vendredi soir, pour aller passer le congé de samedi dans leurs familles. La chambre ne devait pas siéger demain, à raison de la fête patronale des Irlandais, la St Patrick, il est tout probable que très peu de nos législateurs seront revenus pour la séance d'aujourd'hui qui, naturellement sera peu intéressante. Au reste, les Comités sont à peine formés et les séances du soir ne commenceront pas avant jeudi. C'est assez dire que d'ici là il ne passera rien de bien sérieux. L'on se bornera, pendant quelques jours encore, aux affaires préparatoires et de routine. Je vais profiter de ces jours de répit pour revenir sur la séance de vendredi. Dans ma dernière lettre, je mettais un mot sur la fameuse question des licences. Le gouvernement ayant pris des actions contre les porteurs de licences fédérales parce qu'ils vendaient le dimanche avec l'approbation tacite des employés fédéraux, le Procureur-général a pris des brevets contre ces débitants. M. Mercier ayant accepté la tâche de défendre ces hôteliers, amena cette affaire devant la chambre vendredi en soutenant que le gouvernement local avait agi d'une façon imprudente et illégale. Je vous envoie, à ce sujet, un article qui résume parfaitement le débat de vendredi sur cette question. Il est extrait d'un journal conservateur de Québec le Journal :

" Cette complication est revenue sur le tapis, hier, à la Chambre. Elle a servi de thème à une assez longue discussion qui ne s'est terminée qu'après six heures. La lutte provoquée par l'attitude que le gouvernement a prise en cette matière, n'a pas été oiseuse. Elle a fourni à l'honorable Procureur général l'occasion de dissiper à jamais les incertitudes qu'une argumentation spéieuse du chef de l'opposition en avait pu laisser dans l'esprit de certains députés. La loi provinciale permet de réprimer sûrement et efficacement l'outrage au repos du dimanche, tandis qu'il n'en est pas de même de la loi fédérale. M. Mercier a bien cité, il est vrai, certaines dispositions de la loi fédérale qui donnent à toute personne le moyen d'atteindre les délinquants qui se rendent coupables de violation de l'observance du dimanche ; mais ces expédients que le gouvernement fédéral aurait dû rendre plus efficaces, pèchent dans leur application, on ouvrait la porte à la délation. Or, personne n'aime à vivre de ce métier ; et la loi reste sans effet. Notre loi provinciale est parfaitement claire à ce sujet, et ne laisse à nos débitants de boissons aucune chance d'en éluder les dispositions. Cet état de choses a entraîné de sérieuses injustices. Il résulte de la différence des lois, que ceux qui ont obtenu une licence du gouvernement local ont dû souscrire à toute la rigueur de notre loi, tandis que les autres ont pu vendre impunément le dimanche. L'administration locale a voulu faire disparaître cette anomalie. Elle a profité du jugement rendu par la Cour Suprême, pour imaginer de poursuivre les débitants fédéraux pour violation du dimanche, en prétextant la nullité de la licence fédérale. Mais il était entendu que les débitants fédéraux, seuls vendant le dimanche, seraient poursuivis, et que les autres vendant la semaine ne seraient pas inquiétés. On allait plus loin. Le gouvernement donnait à ses officiers l'ordre de ne percevoir l'amende qu'au taux provincial pour les cas de violation du dimanche, et de remettre aux délinquants le surplus de la condamnation. L'opposition a cru découvrir une mine d'embarras à susciter au gouvernement. L'honorable M. Mercier a pris la chose au sérieux et dépensé beaucoup de pathos. M. M. Shane a grondé bien fort. M. Picard s'est demandé si le gouvernement n'allait pas vite en besogne. Pour le bonheur des uns et des autres,

l'honorable M. Taillon a, à notre sens, parfaitement justifié le gouvernement. Il a établi l'inefficacité de la loi fédérale, qui ne tend qu'à créer des délateurs. Il a prouvé que nous ne pouvions avoir recours aux officiers fédéraux chargés de distribuer les octrois de licences, parce qu'ils avaient eux-mêmes reçu avis de ne pas procéder dans le cas de violation de la loi du dimanche. Or, il ne restait que le moyen proposé par le gouvernement. C'était une question d'ordre public, et le gouvernement s'est cru justifiable de sévir. Il n'y a pas d'injustice dans ces procédés. Au contraire, il eût été odieux de tolérer plus longtemps l'état de choses qui existait. Mais, il est une considération très puissante du discours de l'honorable procureur-général qui a semblé convaincre définitivement la Chambre : c'est que nous ne devons pas nous servir de la loi que le gouvernement de la Puissance met à notre disposition pour punir ceux qui violent l'observance du dimanche, parce que ce serait reconnaître par là l'autorité d'une loi dont nous combattons la constitutionnalité ! En ces temps de luttes éternuelles que nous faisons tous pour l'autonomie provinciale, il serait de la plus dangereuse imprudence d'aller mettre un argument aussi fort entre les mains du gouvernement fédéral. Si nous combattons la constitutionnalité de la foi fédérale sur les licences, comment pouvons-nous aller devant des tribunaux pour en demander l'application ? Cette question des licences a été bien débattue, hier, elle ne laisse aucun doute sur la pureté des intentions du gouvernement, que l'honorable M. Mercier semblait accuser de vouloir se créer, sous de faux prétextes, une nouvelle source de revenus. Le gouvernement veut maintenir l'ordre public dans les municipalités et dans les villes. Il prend un excellent moyen de réaliser ses efforts. La discussion a duré jusqu'à sept heures, vendredi soir et n'est pas terminée comme l'on voit à l'avantage de M. Mercier. La députation conservatrice entièrement satisfaite de la conduite du cabinet Ross et elle semble avoir oublié les rivalités et les chicanes de ses membres pour assurer et maintenir un bon gouvernement à la tête des affaires de notre Province. Je vous envoie cette nouvelle parce que je sais qu'elle est vraie, en dépit des fanfaronnades de la presse rouge sur nos divisions intestines qui vont toujours en diminuant malgré tout ce que cette presse peut dire et amener au public. JULES PIVERT.

An moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort du Révd M. Guillemette, curé de St Stanislas. C'est un grand deuil pour le clergé du diocèse dont il était un des membres les plus distingués par sa piété et son zèle apostolique. Ses funérailles auront lieu lundi à St Stanislas à 10 hrs A. M.

La St Joseph au Séminaire.

La fête patronale du Séminaire des Trois-Rivières chomée par les élèves, hier soir, a été des plus brillantes. Un concours considérable de MM. du clergé du diocèse, et plusieurs laïques distingués, amis de l'éducation, rehaussaient la fête de leur présence. La soirée dramatique donnée à cette occasion a été charmante ; le chant et la musique ont été exécutés avec une perfection tout à fait artistique. Quant à la pièce de résistance, une tragédie en 5 actes représentant un épisode de la lutte des Templiers et des Bourguignons dans la cité d'Avignon, elle a été jouée avec un succès complet. Ce drame tout nouveau est un des plus entraînants, des plus féconds en scènes émouvantes de tout le répertoire dramatique de nos collèges. Bref la soirée a été une des plus agréables et des plus intéressantes auxquelles il soit donné d'assister. Nous comptons pouvoir donner un compte rendu plus détaillé dans un prochain no.

LA CONFERENCE DE M. ROULEAU.

La conférence donnée lundi soir par M. Rouleau, ancien gouverneur pontifical et l'un des rédacteurs du Courrier du Canada, a eu un succès complet. L'auditoire était très nombreux et a écouté M. le conférencier avec le plus vif intérêt qui s'est manifesté, du reste, par des applaudissements vigoureux et fréquents. M. Rouleau a parlé avec un véritable talent de Rome et de la Ligne en faveur des droits du Pape et a mérité de la part de tous les auditeurs les plus chaleureuses félicitations. La petite pièce commique montée par les jeunes gens de l'Association catholique ainsi que la brillante musique de l'Union Musicale ont mis le complément à cette charmante soirée. Les rapports diplomatiques entre l'Angleterre et la Russie sont toujours extrêmement tendus. On croit la guerre inévitable. Au Soudan les troupes du gén. Wolsely sont campées pour la saison d'été pendant la quelle les manœuvres sont ren-

duës à peu près impossibles à cause de la chaleur. Les voyageurs canadiens restés avec l'expédition sont partis d'Egypte pour revenir au pays. Le Mahdi n'a fait aucun mouvement agressif depuis la prise de Kartoum.

L'élection de M. Belleau député fédéral de Lévis a été annulée par la cour suprême.

MM. les anciens Zouaves Pontificaux apprendront avec plaisir que Monsieur Napoléon Renaud, assistant secrétaire de l'Union, alet à reçu une lettre de Rome annonçant que l'Induit relativement aux défenses de l'abstinence et du jeûne pendant le carême, est renouvelé jusqu'au carême de 1886.

Nous voyons avec plaisir que le Conseil de Ville a ordonné à faire l'enquête à laquelle nous faisons allusion dans un dernier no. au sujet des affaires de police de la cité. Cette mesure aura, nous n'en doutons pas, pour effet de ramener le calme et la confiance en donnant à chacun ce qui lui est dû légitimement.

Mr Achelle Blondin Régistrateur du comté de Nicolet vient d'être réélu Préfet de ce Comté.

Nous lui offrons nos sincères félicitations pour ce témoignage d'estime et de haute confiance.

Il nous fait plaisir de voir que le Lt. Colonel Dame de Louiseville est à prendre des mesures efficaces pour mettre le 86me Bataillon dont il a le commandement sur le meilleur pied possible. On ne saurait trop encourager nos compatriotes à donner leur concours aux organisations militaires de ce genre. Le fait est que chaque ville, chaque village important devrait avoir une ou plusieurs compagnies de volontaires régulièrement organisées et formées à la discipline. Nous félicitons le Colonel Dame de sa démarche et nous espérons qu'il aura le concours zélé de ses officiers et de nos nombreux jeunes gens pleins de courage et de goût pour les exercices militaires. Comme on le verra par l'annonce publiée ailleurs, les officiers sont invités à se réunir chez leur commandant à Louiseville le 21 courant.

M. Frs Désaulniers, député de St-Maurice était en cette ville hier.

DISCOURS DE M. LEGRIS.

Nous publions aujourd'hui avec plaisir le discours de M. J. H. Legris de Louiseville, devant les membres de l'association laitière à Québec ; ce discours nous est communiqué par notre correspondant parlementaire :

Des échantillons de beurre et de fromage faits avec du lait gelé, à la fabrique de Louiseville ont été exhibés aux membres de la conférence. Mr J. H. Legris, sec. de la société de fabrication de beurre et de fromage de Louiseville, appelé à donner des explications sur la fabrication de ces produits s'exprima en ces termes :

Mr le Président et Messieurs,

Rendu à une heure aussi avancée de la soirée et après les éloquentes discours et les conférences aussi élaborées que nous avons entendus aujourd'hui, je ne vous infligerai pas un nouveau discours ; d'ailleurs il y a encore ici des bouches bien plus éloquentes que la mienne qui pourraient vous entretenir d'avantage. Je laisserai donc de côté certaines considérations plus en rapport avec l'agriculture que j'aurais aimé à soumettre à votre attention, je me bornerai à vous donner brièvement les chiffres et quelques explications de la fabrication d'hiver que nous avons faite à Louiseville. Dans le mois d'octobre nous avons fabriqué 82250 lbs de lait qui ont produit 9595 lbs de fromage et près de 1000 lbs de beurre et j'ai payé aux patrons pour le lait fourni pendant ce mois \$1,27, ensuite d'après le premier novembre au 24 janvier, nous avons reçu 50533 lbs de lait nous avons fait 4977 lbs de fromage et 1515 lbs de beurre. J'ai payé aux patrons pour le lait fourni pendant ce temps \$1 32 par 100 lbs et je n'ai certainement pas pris l'argent dans ma poche pour payer cela. Maintenant j'ajouterai que je ne vois rien qui puisse mériter plus d'encouragement que la fabrication d'hiver. En pratiquant cette fabrication d'hiver, les cultivateurs seront pour ainsi dire, forcés par leur propre intérêt, à donner un meilleur soin à leurs vaches. Celles-ci, en retour, les rémunéreront amplement du surcroît de nourriture qu'on leur aura donné. On sait que l'argent dans notre gousset c'est bien plus éloquent que les beaux discours. D'un autre côté, quand on donnera à nos vaches une abondante nourriture, non seulement, elles s'amélioreront, se transformeront pour ainsi dire, mais encore elles nous produiront une quantité bien plus considérable de fumier et une qualité bien supérieure. Voilà, Messieurs ce qu'il nous faut pour la transformation de notre agriculture, pour la régénération de nos terres généralement épuisées par le système de nos cultures, suivi jusqu'ici.

Comme il se trouve ici un grand nombre de fabricants, je dois faire remarquer que cette fabrication demande beaucoup de soin à cause du froid et des accidents qui peuvent en résulter, et qu'elle n'est pas non plus payante pour le propriétaire de la fabrique ; j'ajouterai que nous avons fabriqué à perte pour la compagnie. Cependant nous espérons bien que les cultivateurs encouragés par le succès de cette hiver fourniture, peut-être même l'année prochaine, une quantité de lait suffisante pour équilibrer la recette avec les dépenses. Je me permettrai de faire une remarque au sujet du prix de la fabrication. Chez nous le coût de la fabrication est de deux cents par livre pour le fromage et quatre pour le beurre. On voit bien souvent une concurrence regrettable s'élever entre les fabricants. Ce qui en résulte, c'est que le fabricant est directement forcé de faire des économies sur toutes sortes de choses ; il est même souvent porté à faire de fausses économies, et finalement ce sont toujours les patrons qui finissent par perdre beaucoup plus que la différence du prix de fabrication qu'ils réussissent à faire déduire au fabricant. En réunissant nos efforts sur le succès de l'industrie laitière dans la Province de Québec, j'espère, Messieurs que nous ne perdrons pas la vue les intérêts de l'agriculture sous le rapport de l'amélioration du sol par les engrais.

de la fabrique ; j'ajouterai que nous avons fabriqué à perte pour la compagnie. Cependant nous espérons bien que les cultivateurs encouragés par le succès de cette hiver fourniture, peut-être même l'année prochaine, une quantité de lait suffisante pour équilibrer la recette avec les dépenses.

Je me permettrai de faire une remarque au sujet du prix de la fabrication. Chez nous le coût de la fabrication est de deux cents par livre pour le fromage et quatre pour le beurre. On voit bien souvent une concurrence regrettable s'élever entre les fabricants. Ce qui en résulte, c'est que le fabricant est directement forcé de faire des économies sur toutes sortes de choses ; il est même souvent porté à faire de fausses économies, et finalement ce sont toujours les patrons qui finissent par perdre beaucoup plus que la différence du prix de fabrication qu'ils réussissent à faire déduire au fabricant. En réunissant nos efforts sur le succès de l'industrie laitière dans la Province de Québec, j'espère, Messieurs que nous ne perdrons pas la vue les intérêts de l'agriculture sous le rapport de l'amélioration du sol par les engrais.

En réunissant nos efforts sur le succès de l'industrie laitière dans la Province de Québec, j'espère, Messieurs que nous ne perdrons pas la vue les intérêts de l'agriculture sous le rapport de l'amélioration du sol par les engrais.

La Cie de Petrole de St-Gregoire.

Mr Rédacteur,

Permettez moi de faire connaître qu'une compagnie, qui compte déjà un bon nombre d'actionnaires, se forme à St-Gregoire sous le nom de " La Compagnie de Pétrole de St-Gregoire, " ayant pour but l'exploitation d'un dépôt d'huile de pétrole, sur la terre de M. Hilaire Trudel, cultivateur de cette paroisse ; le dépôt d'après les indices serait considérable. Déjà les directeurs de la compagnie ont chargé quelqu'un de se rendre à New-York pour y faire l'achat d'un outillage capable de parcourir plusieurs centaines de pieds s'il le faut, et pour assurer en même temps les services d'un homme d'une grande expérience dans ce genre de travaux. C'est donc une bonne et grande nouvelle que d'apprendre que de tels travaux vont enfin se tenter dans notre Province de Québec, où d'après les rapports de Géologues distingués, gisent en plusieurs endroits de vastes dépôts de pétrole. Au nombre de ces endroits se trouve celui la compagnie va faire cette tentative d'exploitation. Le gouvernement, sur la demande du député du comté, M. Dorais à bien voulu en Mai 1884 envoyer visiter cet endroit par son représentant des mines M. Obalski, homme éminemment qualifié, qui a fait un rapport favorable. Espérons donc que les travaux, qui devront commencer prochainement, seront couronnés de succès et que la compagnie sera amplement récompensée de son esprit d'initiative et de progrès qu'on ne saurait trop reconnaître et apprécier.

Puisse ce bon exemple être suivi dans plusieurs localités où il y a aussi de bons indices de dépôt de pétrole et notre pays être doté de cette nouvelle et précieuse production. Courage donc et honneur aux actionnaires de " La Compagnie de Pétrole de St-Gregoire " à ces hardis pionniers d'un nouveau genre qui vont demander aux entrailles de la terre de leur livrer ses secrets et ses richesses. PATRIOTE

UTILITE ET PROFIT

La Nouvelle Banderie de M. Gonther est en pleine opération depuis quelques jours en cette ville. Elle fait merveille pour l'exécution et la fini de l'ouvrage ; la blancheur des articles et le glissé du repassage atteignent la perfection dans le genre. Le public doit en faire son profit. Quant à la teinturerie de M. Gonther, au même établissement, elle mérite toute l'attention à cause des avantages qu'elle offre. Toute espèce d'habits, rouges par le temps, et décolorés y reprennent au moyen de préparations chimiques inoffensives pour les tissus, des teintes aussi fraîches qu'en sortant du magasin. Elle est tout particulièrement utile aux MM du clergé pour la restauration des soutanes et autres habits noirs à leur couleur primitive.

DECOUS

Le onze du courant, à l'âge de 21 mois et trois jours, Marie-Amanda Ema enfant de Mr. Joseph I. L. Gaillon tailleur, de cette cité.

86me Bataillon.

Tous les Officiers de ce Bataillon sont pris de s'assembler, pour affaires importantes, à Louiseville, à la résidence du Commandant, le Lieutenant-Colonel A. F. Dame, Samedi, le 21 courant, à 7 heures P. M. Par ordre J. E. CHARBONNEAU, Adjudant du 86me.

Avis Public.

EST par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la cité des Trois-Rivières a été préparée suivant la loi, et qu'un double en est déposé à mon bureau, en l'Hôtel-de-Ville, à la disposition, et pour l'information de toute personne intéressée. Toutes plaintes contre la dite liste devront être produites par écrit dans les quinze jours de cette date.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire Trésorier du Conseil. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 16 mars 1885.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES... Les personnes qui désirent obtenir des licences d'auberges, restaurants, hôtels de tempérance ou magasins pour la vente des liqueurs, sont requises de transmettre leurs certificats au bureau du sousigné, le ou avant LUNDI, le trentième jour de Mars courant.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 17 Mars 1885. Canada Province de Québec, District des Trois-Rivières. No 73. DAME DÉLIA LAMIRANDE, de la paroisse de St Maurice, épouse de Pierre Houle, hôtelier, du même lieu, et d'après autorisation de l'acte en justice, Demanderesse. Le dit PIERRE HOULE, Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour. Trois-Rivières, 16 mars 1885. HOULD & GRENIER, Procureurs de la Demanderesse.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR 175 Rue Notre-Dame 175 THE JNO J. MITCHELL Co. CUTTING SCHOOL. OF THE CITY OF NEW-YORK. THIS IS TO CERTIFY. That M. Chas. Dion of Three-Rivers Que., Canada, has received a thorough Course of Instruction in Garment Cutting, and having passed a satisfactory examination is awarded this DIPLOMA. In Testimony whereof we have affixed the official Signature and seal of The Jno J. Mitchell Co., this 17th day of February 1885. J. V. FOOKS, JNO J. MITCHELL, Instructor. President The Jno J. Mitchell company seal.

LES LUNETTES ET LORGIONS DE B. LAURANCE Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien! DE PURES CRYSTAUX SONT GARDÉS COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONTRER LEUR NATURE! Elles sont recommandées par certificats du Président Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec; du Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval; du Président et Ex-Président du Conseil de Médecine de la Nouvelle-Écosse. Nous donnons deux échantillons: M. B. Laurance, Cher Monsieur, J'ai fait usage de vos excellentes Lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour convenir à ma vue. Je les trouve supérieures à aucune de celles dont je me suis servi pendant un grand nombre d'années. Plusieurs de mes amis ont visité votre bureau et ont admiré comme moi la grande variété et la perfection de vos verres. Votre obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Arcevesché, 11 Août 1883. B. Laurance, Ecr. Cher Monsieur, Madame Sewell et moi nous avons fait l'essai de vos Lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous, et je suis heureux de dire qu'elles nous vont admirablement bien. Je vous recommande avec empressement comme un opicien habile et digne d'encouragement. JAS. A. SEWELL Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval Québec, 8 Août 1883. P. V. AYOTTE & CIE Libraires, Trois-Rivières

GLACE! GLACE!! GARANTIE DU ST-MAURICE Le sousigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la glace durant la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement. Il garantit fournir à ses pratiques DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE. PRIX 1885. Depuis le 1er mai jusqu'au 1er octobre régulièrement tous les jours: 30 lbs par jour (pour la saison) \$ 5.00 50 à 60 lbs par jour (pour la saison) 10.00 75 à 80 lbs par jour (pour la saison) 15.00 30 lbs par jour (pour 1 mois) 1.25 La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de mai et la balance durant la première semaine d'août. Le sousigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix du bassin. Dans le cas où qu'un chercheur à lui disputer la bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace aussi bon marché que qui que ce soit. T. LEMAY. Trois-Rivières, 16 mars 1885. Vente par le shérif. C. C. No 974 La Banque Union du Bas Canada vs J. B. O. Dumont, partie sud du No 847 du cadastre avec une maison et dépendances dessus construites. Vente, à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le 20 Mars courant à 10 A. M. BUREAU DU SHERIF CHARLES DUMOULIN Trois-Rivières 11 Mars 1885.

TEINTURERIE ET Buanderie à Vapeur -AU- No 216, Rue Notre-Dame TROIS-RIVIERES. IMMENSES AVANTAGES POUR TOUS. Le sousigné, tout en continuant à teindre, nettoyer, repasser, etc, etc, tous les articles d'habillements et autres, comme il l'a fait par le passé, informe le public en général, qu'à raison du besoin urgent qui se fait sentir et des nombreuses demandes qui lui ont été faites, a ajouté à son établissement UNE NOUVELLE INDUSTRIE DE LA PLUS GRANDE UTILITE. UNE BUANDERIE A VAPEUR Cette Buanderie sera ouverte vers le 15 du mois courant et l'on sera prêt, à cette époque, à recevoir toutes les commandes pour le blanchissage et le repassage du linge. REPASSAGE A LA CHINOISE. L'établissement s'est assuré les services d'un véritable artiste pour la spécialité du repassage du linge. Tous les articles destinés au repassage recevront le poli glacé à la façon de Chine et si recherché comme si durable pour les articles de toilettes: chemises, faux cols, fichus &c, &c. IMPORTANT A NOTER PROTECTION DU LINGE. Le lavage du linge se fera de façon à éviter strictement toutes les détériorations qui sont, quelquefois, un sujet d'objection pour les clients des Buanderies. A mon établissement le blanchissage se fera rigoureusement à la vapeur, à la main, avec le savon le meilleur et exempt de tout ingrédient de nature à affecter les tissus ou les brûler. Enfin toutes les précautions ont été prises pour donner à ce et entière satisfaction sur l'exécution des commandes et la protection des articles. Nous n'avons rien négligé pour donner aux trébuchiers en même temps qu'une Teinturerie de première classe une véritable "Buanderie de famille." Toutes les commandes pour chemises, faux cols et autres articles du genre pourront être exécutés dans l'espace de 20 minutes. Tout en offrant au public nos remerciements pour le passé, nous sollicitons de nouveau pour l'avenir votre bienveillant patronage. J. GONTHIER. Trois-Rivières, 5 mars 1885.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON NOIR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.

NOUVELLE BOUTIQUE A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX Le sousigné a le plaisir d'annoncer à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement de tailleur au-dessus du magasin de 10 CTS 174 RUE NOTRE-DAME 174 TROIS-RIVIERES. Il espère par sa longue expérience dans la ligne de tailleur avoir une part du patronage du public trébuchier et des campagnes environnantes. Les pratiques auront l'avantage d'acheter leurs étoffes ou ils voudront. Il se chargera aussi de la confection et du tailleur que l'on voudra lui confier, et promet de donner pleine et entière satisfaction au public. Coupe d'après les patrons les plus nouveaux. H. Z. LORD, Tailleur. Trois-Rivières, 5 Mars 1885.

AVIS PUBLIC Avis est par le présent donné que la société commerciale sous le nom et raison de Panneton et Sauvageau est dissoute de consentement mutuel à dater de ce jour. PANNETON & SAUVAGEAU. Trois-Rivières, 19 février 1883.

AVIS PUBLIC un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants. Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse. P. A. GOUIN Rue du Platon. Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

FARINE, SUCRE, SIROP & POISSON. Voyez nos prix de détails: Bonne farine de Blé par 100 lbs \$1.75, 1.90, 2.0 et 2.25. Par quart \$3.75, 4.50. Regue direct de Chicago un char de farine forte américaine "Atlas" quo actions spéciales aux boulangers et aux marchands. Direct de la Raffinerie de Halifax un char de Cassonade et Sirop prix au détail 5c 5/8 6c. Sucre Blanc 7c par 25 lbs. Morue No 1, 2 1/2c par lbs 4.5c par quart. Une réduction importante sera faite au commerce. Place d'Armes Nos 10 et 11 marché aux Denrées et Nos 31, 33, 35 et 37-Rue St Antoine. L. T. CORMIER. Trois-Rivières 9 Mars 1885.

PRESENTS DE NOCES EN ABONDANCE PENDANT LES PROCHAINS 60 JOURS. Pour la saison du printemps, toute espèce d'articles nouveaux et fashionable consistant en MONTRES ET CHAINES D'OR ET D'ARGENT Bijouterie en argent, jay et escarboucles; Sets en or et en argent, boutons, anneaux, colliers; en argent solitaire ou plaqué. Orfèvrerie: pendules françaises et autres articles trop longs à énumérer. Bijoux faits ou réparés à l'établissement. Vieil or et argent acheté à l'échange. On n'emploie que des ouvriers de première capacité. P. S.—Seul agent pour les lunettes de Lazarus et Morris, connues par tous pour être les meilleures pour ceux qui souffrent de la vue. Elles sont en usage depuis 85 ans. Respectueusement, P. M. CONNER Importateur de montres, bijoux &c, &c. 29 Rue du Platon. Ottawa, 6 Mars 1885.

AVIS PUBLIC Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux. un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants. Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse. P. A. GOUIN Rue du Platon. Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

AVIS PUBLIC Le sousigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que le terres ci après désignées seront vendues par en un public à l'écartout, dans la salle publique, le ou ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus. Je, sousigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que le terres ci après désignées seront vendues par en un public à l'écartout, dans la salle publique, le ou ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus. Municipalité et paroisse. Propriétaire. Rang. No. du cadastre officiel. Étendue en arpents. Mont. de la

HOTEL A LOUER La vaste et confortable maison ci-devant occupée sous le nom "d'Hotel St Louis" et située, rue du Fleuve, coin de la rue St Antoine. L'établissement est pourvu de bonnes dépendances. Possession au 1 Mai prochain. S'adresser sur les lieux à PIERRE DECOTEAU, Propriétaire

AVIS PUBLIC Une société a été formée entre George Benson Hall et William Charles John Hall, tous deux de la Bailliée de Québec, et Norman Neilson, des Trois-Rivières, sous le nom et raison de Hall, Neilson & Co pour l'exploitation du commerce de bois dans le district des Trois-Rivières et le siège principal des affaires de la dite société est à l'endroit appelé Les Grandes Piles. Trois-Rivières 14 mars 1885.

FROMAGER. Ceux qui désirent avoir un bon Fromage, peuvent s'aresser à M. Eusebe Martel, Danville P. Q. Il possède toute l'expérience requise, ainsi que des certificats de ceux qui l'ont employé en 1882 et de plus deux diplômes de premiers prix aux exhibitions de 1883 et 1884. EUSEBE MARTEL Danville P. Q.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON NOIR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Il s'invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modestes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

AVIS AUX AMIS MESSIEURS LES VOITURIERS Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux. un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants. Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse. P. A. GOUIN Rue du Platon. Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

AVIS PUBLIC Le sousigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que le terres ci après désignées seront vendues par en un public à l'écartout, dans la salle publique, le ou ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus. Municipalité et paroisse. Propriétaire. Rang. No. du cadastre officiel. Étendue en arpents. Mont. de la

AVIS PUBLIC Le sousigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que le terres ci après désignées seront vendues par en un public à l'écartout, dans la salle publique, le ou ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus. Municipalité et paroisse. Propriétaire. Rang. No. du cadastre officiel. Étendue en arpents. Mont. de la

Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883 et amendements. Bureau des commissaires de licences du comté de Nicolet: Bécancourt 2 Mars 1885. Je, sousigné, donne avis public que les personnes dont les noms sont ci-après ont demandé des licences à ce Bureau pour l'année de licences prochaine savoir:

Table with 4 columns: Nom, Nature, Endroit et site de l'établissement, and Licence details. Includes names like Ousime Bochette, Narciss Intras, Thophile Chaurette, etc.

A. O. DESILETS Inspecteur en chef. Bureau du Conseil Municipal DU COMTE DE NICOLET Bécancourt le 7 Janvier 1885. Je, sousigné, secrétaire-trésorier du dit conseil de comté, donne par les présentes avis public que le terres ci après désignées seront vendues par en un public à l'écartout, dans la salle publique, le ou ordinaire des sessions du dit conseil, MERCREDI le QUATRIEME jour de Mars prochain à DIX heures de l'avant midi à défaut de paiement des taxes ci-après mentionnées dues sur icelles et des frais encourus.

EMPLATRES! Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches. Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc., Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Bretelles pour épaules couabus etc., etc.

ASSORTIMENT COMPLET DE PORTEFENILLES, DE PORTEMONNAIES DE BOURSES, ETC., ETC. PARFUMS Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger. Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour l'indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc.—25 cts la bouteille. Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

ASSORTIMENT COMPLET DE MÉDECINES POTENTÉES ET PROPRIÉTAIRES. Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière. HOERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS RIVER

CARTE DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN. VENTE CONSIDERABLE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES Le sousigné offre en vente les propriétés suivantes: EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES 1o Le lot No. 2069 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoit, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bellisle. 2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoit, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis. 3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de rames des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, et compris une étable etc. 4o Le pâté d'édifices connu sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire. 5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr. 6o La Manufacture de Fuseaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec bouillire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois. 7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder A Saint-Etienne La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme. A Champlain Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Douleurs renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange. CONDITIONS: 1o tiers du prix devra être payé comptant; la balance l sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent. J. K. WARD. Mona Saw Mills Montreal. Ou à R. KIERNAN Régistrateur Trois-Rivières. 30 1884.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées adressées, au sousigné et pour: 1o la suscription "Soumission pour chaudière" seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 13e jour de MARS prochain, inclusivement, pour la construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa mise en place dans le dragueur "Canada" qui est maintenant dans le Bassin Louise, havre de Québec, d'après des plan et devis que l'on pourra voir à ce bureau, ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau du Surintendant des travaux, bureau des Travaux Publics, dans l'Edifice de la Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission. Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération qu'elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portent leurs propres signatures. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre A. GODELL, Secrétaire. Ministère des travaux publics, Ottawa, 19 Février 1885.

BANQUE DU PEUPLE LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commencera ses opérations en cette cité MARDI, le 10 courant. (TEMPORAIREMENT) Dans le BLOC BALCON, 145, Rue Notre-Dame, Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQUE UNION" Avis. Le Département d'Épargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date. P. E. PANNETON, GÉRANT. Trois-Rivières 4 fév. 1885.

AVIS. Avis public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi. J. O. DESILETS. Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

REGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons

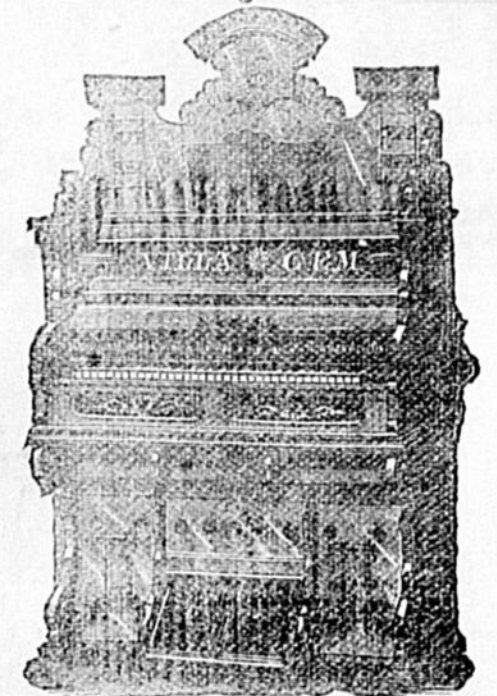
Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

OUR FAMILY KNITTING MACHINES

Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—150x175

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maux de reins, etc.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée est responsable d'une dette contractée en son nom

POIGNEE DE PORTE A SONNETTE.

Nouvelle invention dispensant de mettre aux portes des sonnettes d'alarme, etc.

F. ARTHUR VERRET, Entrepreneur, AGENT

La poignée de porte Alarme possède une sonnerie qui est adaptée à son pommou intérieur et peut être ajustée à toutes les serrures

M. Verret a en main des échantillons qu'on peut examiner et dont on peut faire l'épreuve pour se rendre compte de leur utilité.

ALMANACHS POUR 1885.

ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL ET HISTORIQUE (19e année) 5 cents

ATELIER DE MARBRE DES TROIS-RIVIERES

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre.

Credit Foncier Franco Canadien.

Prêts sur hypothèques pour 5 ou 10 ans sans amortissement.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLÔTURE. Lists arrival and departure times for various routes.

Les lettres enregistrées doivent être mailé 15 minutes avant le départ de chaque malle.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Lists train routes and times.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char dorci.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, MONTREAL

LUKERHOFF & FRERE

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERES, etc

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelles ventilateurs, robinets, tubes en plomb pour lavoirs etc

L'établissement a constamment à sa disposition d'humbles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le Charbon"

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL \$2,500,000 SURPLUS 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

DEPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an.

AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêts qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT

BANQUE DE QUEBEC, BANQUE D'UNION DU BAS-CANADA, BANQUE D'HOCHELAGA.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC

M. Mailhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

P. O. GUILLET NOTAIRE.

Secrétaire des Commissaires Civils

Secrétaire du Bureau des Examinateurs

On pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur

IMPRIMERIE

JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de presse :

Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats.

Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, avis, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie, No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00